



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DÉCISION N° 2022-455

I-1-15 Décisions, délibérations

Annule et remplace la décision N° 2022-347

OBJET : CONTRAT SEA ART



**DGA Service à la population
Direction de la Vie Culturelle**

Réf : SJ/ERB 250793

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch, dans le cadre de sa saison culturelle 2022-2023, organise un spectacle le 20 novembre 2022 au Théâtre Cravey,

Considérant qu'il est nécessaire d'annuler la décision N° 2022-347 signée le 13 juillet 2022 et la remplacer par la décision N° 2022-455 afin de préciser les détails qui seront pris en charge par la Ville.

DÉCIDE

Article 1 :

La décision N° 2022-347 est annulée.

Article 2 :

De signer le contrat avec SEA ART dont le siège est situé au 86, rue de l'École à Bréau (77720) afin de donner, dans les conditions définies par celui-ci un spectacle intitulé « MOLIERE » le dimanche 20 novembre 2022 à 16h00 au Théâtre Cravey.

Article 3 :

La Ville de La Teste de Buch s'engage à payer à SEA ART la somme de 8608,80 € TTC par mandat administratif sous 30 jours après la représentation à réception d'une facture et d'un RIB.

La Ville de La Teste de Buch prendra directement en charge les transferts gare-théâtre.

La Ville de La Teste de Buch prendra directement en charge les déjeuners pour 3 personnes le 20 novembre 2022.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge un catering.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge les droits d'auteur.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 07/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220907-DEC2022_455-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2022

Affichage : 14/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

